



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Avenir du site PSA Saint-Ouen

Question écrite n° 8446

#### Texte de la question

M. Éric Coquerel appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'avenir du site PSA Saint-Ouen. Alors que de nombreuses rumeurs font état d'une fermeture prochaine du site de PSA Saint-Ouen, la direction du site ne communique pas d'éléments de réponse clairs sur son devenir. Le jeudi 23 novembre 2017, une partie des salariés a alors cessé le travail afin d'obtenir des réponses sur l'avenir du site. La direction a communiqué auprès des salariés que le site allait passer en « décroissance pilotée », confirmant qu'il n'y aura plus d'investissement dans la société. D'autre part, la société de ressources humaines ALTEDIA, présente dans l'entreprise depuis 2 ans, a opéré à des procédures de reclassement. Cette situation est profondément anxiogène pour les salariés de l'entreprise. Mais surtout, elle s'appuie sur des faits qui ne sont toujours pas justifiés par la direction de l'entreprise. L'annonce aux syndicats de la construction d'un nouvel hôpital sur le site actuel, prévue en 2026, fait craindre le pire pour les 350 salariés de PSA. Il s'oppose fermement à ce traitement opaque et inquiétant du site PSA-Saint Ouen. Une solution pérenne pour chaque salarié doit être trouvée. Il lui demande donc de faire toute la lumière sur l'avenir du site PSA Saint-Ouen et d'empêcher toute fermeture du site.

#### Texte de la réponse

Le site métallurgique de PSA à Saint-Ouen produit des pièces de petit emboutissage pour les usines de montage du constructeur. Fin 2017, la direction du site a informé le personnel de la diminution progressive du plan de charge prévisionnel sur les trois prochaines années. L'origine de cette baisse d'activité est une décision stratégique de l'entreprise, en grande partie liée à la localisation du site, dans la zone dense du Grand Paris, qui va rendre plus difficiles les approvisionnements et les expéditions par poids lourds sur ce site fondé il y a 170 ans et qui se trouve aujourd'hui enclavé dans un tissu urbain en pleine évolution. En termes de gestion de personnel et pour apporter des solutions aux salariés, le groupe PSA compte s'appuyer sur son nouveau dispositif d'adéquation des emplois et des compétences 2018 (DAEC 2018) qui a fait l'objet d'un accord signé le 19 janvier 2018 par 5 organisations syndicales. Celui-ci doit permettre à PSA d'adapter ses effectifs aux besoins du groupe en tentant d'anticiper sur les métiers amenés à se développer dans les années à venir, et sur les autres, en phase de déclin, tout en maintenant un solde équilibré en termes d'emplois. Ainsi, les salariés volontaires du site de Saint-Ouen, avec l'aide de la société Altedia, peuvent bénéficier de ce dispositif afin d'obtenir un éclairage sur leur potentielle évolution de carrière au sein du groupe PSA, ou de saisir des opportunités d'évolution et de mobilité dans d'autres entreprises.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Coquerel](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8446

**Rubrique :** Emploi et activité

**Ministère interrogé :** [Économie et finances](#)

**Ministère attributaire :** [Économie et finances](#)

Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [22 mai 2018](#), page 4135

**Réponse publiée au JO le :** [11 septembre 2018](#), page 8022